

VOTRE COLLABORATION EST ESSENTIELLE

CONTACTEZ-NOUS!

+ D'INFORMATIONS

1, Place de la Gare, bureau 301
Saint-Eustache QC J7R 0B4

450 491-1818
info@mrc2m.qc.ca

mrc2m.qc.ca



POUR ORIENTER VOTRE DEMANDE, VOICI UN APERÇU DES GRANDES CATÉGORIES D'INTERVENTION

AUTORISATION OBLIGATOIRE



AMÉNAGEMENT EN BANDE RIVERAINE

Travaux incluant notamment la stabilisation des berges, l'aménagement d'un accès au cours d'eau ou l'empierrement de la rive.



AMÉNAGEMENT OU ENTRETIEN DE COURS D'EAU

Dégagement des drains par le dragage du fond, excavation ou remblai dans le lit d'écoulement, modification de la géométrie, du tracé ou des talus du cours d'eau, ouvrages modifiant le régime hydrique comme une canalisation, une digue ou un barrage.



TRAVERSE DE COURS D'EAU

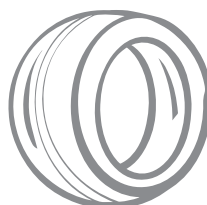
Installation, remplacement ou réparation de ponceaux et autres structures de traverse comme un pont ou une passerelle.



OBSTRUCTION À L'ÉCOULEMENT

Retrait **nécessitant de la machinerie** : retrait d'un barrage de castors, d'un arbre ou de grosses branches, d'un monticule de déblais ou de tout autre objet nuisant au libre écoulement de l'eau.

AUTORISATION NON REQUISE



NETTOYAGE

Retrait **ne nécessitant pas de machinerie** : retrait de déchets, de branches, de pneus, de plastique ou de tout autre objet nuisant au libre écoulement de l'eau.

INTERVENIR DANS UN COURS D'EAU EN MILIEU AGRICOLE



La berge s'est effondrée et je veux la stabiliser.



Mes drains agricoles sont ensevelis et je souhaite les dégager.

Je souhaite modifier le tracé du cours d'eau.



Mon ponceau est écrasé et je veux le remplacer.

J'ai besoin d'aménager une traverse.



Un barrage de castors obstrue le cours d'eau.

Un arbre est tombé dans le cours d'eau et nuit à l'écoulement.

AUTORISATION OBLIGATOIRE

POURQUOI A-T-ON BESOIN D'UNE AUTORISATION ?

Les cours d'eau représentent une composante essentielle du cycle naturel de l'eau. Ils fournissent des services écologiques indispensables à la vie humaine.

En plus d'être un milieu de vie pour la faune et la flore, les cours d'eau :

- › fournissent l'eau nécessaire à la consommation humaine et à la pratique de l'agriculture;
- › permettent l'irrigation et le drainage des terres;
- › atténuent les effets des températures extrêmes;
- › contribuent à la qualité des paysages;
- › sont des attraits récréo et agrotouristiques.

Pour toutes ces raisons, **il importe de maintenir la santé des cours d'eau.**

Les interventions dans les cours d'eau influencent l'écoulement et la qualité de l'eau au-delà de l'endroit où elles sont exécutées.

L'obtention d'une autorisation est donc obligatoire pour s'assurer que les interventions projetées dans les cours d'eau sont respectueuses de cette ressource collective.

Il s'agit d'adopter les meilleures pratiques possibles lors de travaux dans le but de préserver les cours d'eau et les services qu'ils procurent.

J'AI UN PROBLÈME DANS UN COURS D'EAU, QUE DOIS-JE FAIRE ?

1 Communiquez avec la MRC



QUELLES SONT LES ÉTAPES SUIVANTES ?

2 Visite des lieux

avec la MRC et la municipalité pour préciser la nature de votre demande



3 Analyse de votre demande

pour déterminer les autorisations à obtenir et les modalités



4 Dépôt de la demande

d'autorisation aux organismes concernés (lorsque requis)



5 Obtention des autorisations

(lorsque requis)

6 Réalisation des travaux

(si autorisés)



QUELS SONT LES DÉLAIS ?

À partir de votre communication avec la MRC, l'étape 2 est réalisée en quelques jours dépendamment de l'urgence de la situation et des contraintes liées à l'inspection.

Un suivi sur l'étape 3 est généralement réalisé par la MRC sur une période approximative de quelques semaines selon la complexité de l'évaluation.

La durée des étapes 4 à 6 varie en fonction de l'intervention projetée. Cette durée peut souvent être estimée lors de l'étape 3.

EST-CE UN COURS D'EAU OU UN FOSSÉ ?

Il arrive parfois que certains cours d'eau ressemblent à des fossés. **Communiquez avec la MRC** pour vérifier si vous êtes en présence d'un cours d'eau ou d'un fossé.

QUI PAIE POUR LES TRAVAUX ?

Le coût des travaux et les responsables de leur réalisation varient selon la nature de la demande. De manière générale, la répartition des coûts entre les parties impliquées est déterminée pour chaque situation en fonction des bénéfices reçus ou de l'origine de la problématique.